

## Tarifs hospitaliers 2010 pour le RSV-CHCVs-CVP

### 6.1 Patients valaisans, division commune, réadaptation

Cas/service	Tarifs forfaits cas/service		Part assureurs *		Part pouvoirs publics	
Réadaptation cardiaque	Fr.	8'523.00	Fr.	4'048.00	Fr.	4'475.00
Réadaptation générale	Fr.	8'295.00	Fr.	3'940.00	Fr.	4'355.00

### 6.2 Patients hors canton, division commune, réadaptation

Cas/service	Tarifs forfaits cas/service		Part assureurs *		Part pouvoirs publics	
Réadaptation cardiaque	Fr.	9'479.00	Fr.	4'048.00	Fr.	5'431.00
Réadaptation générale	Fr.	9'240.00	Fr.	3'940.00	Fr.	5'300.00

### 6.3 Règles de facturation

Valable dès le : 01.01.2010

Convention relative aux traitements hospitaliers de réadaptation au Centre Valaisan de Pneumologie  
 Convention RSV - santésuisse signée le 15.1.09  
 Annexe tarifaire 2009-2010

Convention séparée pour les patients du Jura

Toutes les prestations de réadaptation seront prises en charge si celles-ci ont fait l'objet d'une demande d'admission préalable, par fax, de l'établissement hospitalier du RSV, du médecin privé ou d'une clinique à l'assureur-maladie, conformément à l'Annexe 2 de la convention. L'assureur-maladie s'engage à répondre par retour de fax au CVP dans un délai maximum de 3 jours ouvrables.

**NB : Les cas somatiques aigus du CVP sont soumis à la CVsH.**

Tarifs hors canton valables pour les ressortissants des Etats de l'UE et de l'AELE en division commune.

L'entraide internationale en matière de prestations dans l'assurance-maladie en vertu de l'Accord sur la libre circulation des personnes et de la Convention AELE : documents sous *Intranet/Finances et Controlling/Tarifs et Facturation/Règles de facturation-Abrechnungsregeln/EU*